

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2026-2027 – Préscolaire



À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes, indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Évaluation des apprentissages

Domaines	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	résultat inscrit au bulletin	résultat inscrit au bulletin	résultat inscrit au bulletin
Affectif		X	X
Social	X		X
Langagier		X	X
Cognitif		X	X
Physique et moteur	X		X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages* du programme d'éducation préscolaire.

Légende

Cotes	Étape 1 et 2	Étape 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.